

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 17 décembre 2019 et du conseil d'administration plénier du 10 janvier 2020 relatifs à l'ouverture d'un poste de maître de conférences contractuel ;
- Vu l'extrait de procès-verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 14 février 2020 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRÊTE

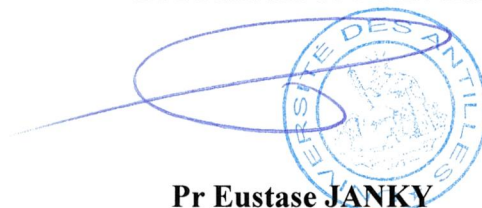
Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2020, le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
FDE	Emploi de maître de conférences contractuel			
	N° 0105			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 02			
	Profil : Droit public interne - option droit de l'environnement			
	Nom et prénom	Grade	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	Mme Carine DAVID (pdt)	PR	2	
	M. Nicolas GABAYET (vice-pdt)	PR	2	
COLLEGE A EXTERIEUR	M. Ariel Vidal NAQUET	PR	2	Université Aix-Marseille
	Mme Marie-Anne COUHENDET	PR	2	Université de Paris I
	M. Antoine DELBLOND	PR	2	Université de Nantes
COLLEGE B UA	Joël BOUDINE	MCF	2	
	Jean-Louis CAPITOLIN	MCF	2	
	Mme Karine GALY	MCF	2	
COLLEGE B EXTERIEUR	Mme Guylène NICOLAS	MCF	2	Université Aix-Marseille
	Mme Maude ELFORT	MCF	2	Université de Guyane

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY